

POLITIQUE

sur les services de la bibliothèque municipale

But de la politique

La présente politique vise à énoncer les modalités des services offerts à la bibliothèque municipale. À cet effet, elle remplace et abroge toutes les dispositions de la résolution 294-11-06 et de la politique qui y était incluse.

Frais annuels pour les membres

La Municipalité impose les tarifs annuels suivants concernant l'utilisation des services de la bibliothèque municipale:

Résidents de Morin-Heights	GRATUIT
Locataires temporaires (saisonniers)	20 \$
Non-résidents	
Adultes	40 \$
Étudiants (13 à 18 ans)	15 \$
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT
Famille	55 \$

-Ces tarifs sont non remboursables.

-Le coût de remplacement des cartes perdues est de 2\$.

Preuve de résidence

Lors de l'inscription, les usagers de la bibliothèque devront fournir une preuve de résidence sur demande, soit un compte de taxe, un bail ou un permis de conduire.

POLITIQUE

sur les services de la bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi	10h à 16h
Jeudi	10h à 16h
Samedi	10h à 16h

Nombre de livres par utilisateur

Le prêt de livres sera d'une durée maximale de quatre (4) semaines. Aucun usager ne pourra emprunter plus de cinq livres à la fois, dont pas plus de trois nouveautés. Les livres de référence ne pourront pas faire l'objet de prêt. Les adultes et les étudiants peuvent emprunter tous les livres et périodiques de la bibliothèque. Les enfants peuvent emprunter des livres d'enfants seulement.

Renouvellement

Le prêt pourra être renouvelé pour une période de quatre (4) semaines supplémentaires, à moins qu'une réservation ne soit déjà en attente pour le livre. Les nouveautés ne pourront pas bénéficier d'un renouvellement.

Accès supervisé

Les enfants pourront avoir accès aux livres et documents de la section jeunesse. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés et supervisés par un adulte en tout temps.

POLITIQUE

sur les services de la bibliothèque municipale

Amendes

Les frais de retard sont abolis. Un document qui ne serait pas rapporté après une période de 90 jours sera facturé en entier, plus 10\$ de frais administratifs. De nouveaux prêts de livres seront refusés jusqu'à ce que l'amende soit payée.

Livres perdus ou endommagés

Les usagers devront payer le coût de remplacement des livres endommagés ou perdus, suivant la liste de prix fournie à cet effet par le CRSBPL, auquel s'ajoute 10\$ de frais administratifs. Un livre sera considéré comme perdu s'il n'est pas retourné 30 jours après la fin de la période de prêt.

Les usagers ne sont PAS autorisés à réparer des livres endommagés.

Accès à l'Internet

Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte. L'accès à Internet est gratuit pour les étudiants et les adultes s'ils sont membres, à raison de périodes de 30 minutes. Le tarif d'utilisation pour les non-membres est de 2\$ pour 30 minutes. L'utilisation d'Internet pour accéder aux sites pornographiques et discriminatoires est strictement interdit.

Impression et photocopies

Les frais pour les copies sont établis selon décret du gouvernement en ce qui concerne les copies de documents.